

## CONSTRUIRE L'EUROPE DE L'HABITAT SOLIDAIRE

### Appel de Solidarités Nouvelles pour le Logement aux candidats des élections européennes

#### Pourquoi cette interpellation ?

Solidarités Nouvelles pour le Logement est un réseau qui apporte des solutions de proximité en matière de logement d'insertion. L'Union Européenne peut nous paraître très loin. Nous avons bien plus l'habitude d'interpeller un maire de commune carencée en logements sociaux, plutôt qu'un Eurodéputé.

Mais nous avons aussi conscience de l'impact des décisions européennes sur la politique du logement social en Europe.

En France nous avons constaté un recul des politiques du logement social avec une baisse des moyens financiers. Le principe du **Logement d'abord** tarde à se mettre en œuvre pour résoudre de manière significative le problème du mal-logement.

**Nous pensons que l'Europe peut rappeler aux Etats leur devoir fondamental de solidarité.** Certes le logement n'est pas directement de la compétence de l'Union. Mais à l'évidence, l'UE peut agir sur ce secteur de diverses manières.

Notre plaidoyer s'inscrit dans un mouvement plus large d'interpellation. Nous souhaitons apporter notre contribution, auprès d'acteurs tels que *Housing Europe*, *Social Economy Europe*, la *Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri*, l'*Union Sociale pour l'Habitat*, la *Fondation Abbé Pierre...*, qui défendent une vision inclusive et solidaire de l'Europe.

A travers nos propositions, nous rappelons l'importance de soutenir l'habitat solidaire. Ce modèle reconnaît pour tous le droit à habiter un logement convenable. **Le logement est un moteur essentiel d'insertion sociale. Il ne doit pas être considéré comme une récompense, mais comme le socle pour réussir son intégration.**

**Baudouin de Pontcharra**

**Président**

Solidarités Nouvelles pour le Logement - Union



## NOS PROPOSITIONS

### I. Traduire la reconnaissance de Droits sociaux dans les politiques européennes et obtenir une meilleure reconnaissance par les Etats

---

Depuis le Traité de Lisbonne, la reconnaissance de droits sociaux par l'Union européenne s'est accrue. Les Objectifs de développement Durable et la proclamation du Socle Européens des Droits sociaux ont réaffirmé la volonté d'engager des efforts en faveur des personnes précarisées. La question de l'accès au logement est ainsi clairement évoquée dans *Les vingt principes clés du socle européen des droits sociaux*<sup>1</sup>.

#### **19. Le logement et l'aide aux sans-abri**

- a) Un accès au logement social ou à une aide à un logement de qualité doit être fourni aux personnes dans le besoin.
- b) Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriées contre les expulsions forcées.
- c) Un abri et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale.

Pourtant, ces textes ne sont pas contraignants, pour l'UE ou les Etats membres. Le risque est grand que ces principes restent incantatoires.

- **Traduire les principes des Droits sociaux dans les politiques économiques de l'UE.**
- **Condamner fermement les initiatives des Etats remettant en cause ces droits sociaux.**

### II. Soutenir plus efficacement le principe du *Logement d'abord*

---

La France s'est saisie de la question du *Logement d'abord*. Mais elle reste très en retrait au regard d'autres membres de l'Union Européenne, qui en ont fait leur moteur d'action principal contre le sans-abrisme. Les solutions d'hébergement d'urgence prédominent encore trop souvent pour résoudre le manque de logement.

- **Soutenir les Etats pour qu'ils adoptent des politiques de logement sur le long terme plutôt que le court terme, en fléchant l'aide vers des solutions de logement et d'insertion pérenne.**

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr)

### **III. Garantir la stabilité et l'accessibilité des financements de l'Union à destination du logement social**

---

Des financements existent pour le logement social au sein de l'Union Européenne. Leur inscription dans le long terme n'est pour autant pas garantie. En outre, la complexité des procédures pour obtenir ces financements exclut de facto un grand nombre d'acteurs pourtant éligibles.

- **Pérenniser les engagements financiers de l'Union Européenne pour le logement social**
- **Améliorer l'accessibilité des financements européens pour les structures associatives et de l'économie sociale et solidaire.**
- **Clarifier le périmètre des infrastructures sociales et le régime des aides d'Etat applicables en qualité de Services économiques d'intérêt général (SIEG) sociaux au sein du prochain programme InvestEU**

### **IV. Doter l'Union européenne de véritables instruments de mesure statistiques sur la pauvreté et le mal-logement**

---

Auprès des Etats membres, l'Union Européenne agit dans un souci de cohésion. Il est essentiel de disposer d'instruments de mesure capables d'analyser les facteurs d'exclusion sociale, sur le territoire européen. Il est primordial également de mesurer l'apport des politiques sociales.

- **Obtenir une meilleure connaissance de l'ampleur des phénomènes de mal-logement**
- **Mieux documenter les inégalités territoriales en matière de pression immobilière**
- **Mesurer l'impact économique et social du logement social**

### **V. Soutenir les démarches innovantes des opérateurs de l'habitat solidaire en matière d'économie d'énergie.**

---

Agir sur les performances énergétiques de l'immobilier est primordial pour entamer une réelle transition énergétique.

- **Garantir la possibilité d'un taux de TVA réduit pour les travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments**
- **Soutenir des politiques visant la rénovation thermique des logements**
- **Favoriser l'emploi d'énergies renouvelables pour les activités immobilières de construction, de réhabilitation et d'entretien de logements très sociaux**
- **Favoriser le réemploi de matériaux dans les activités de construction**

## **VI. Une reconnaissance pleine et entière des bénéfices apportées par l'économie sociale et solidaire.**

---

L'économie sociale et solidaire défend les valeurs mises en exergue dans le Socle Européen des droits sociaux. Par ses activités, elle répond à des besoins sociaux. Ce secteur de notre économie, porteur d'emplois, d'innovation et de valeurs environnementales doit être reconnu de manière à part entière par l'Union Européenne.

- **Mettre en place un dialogue structuré entre les institutions européennes et les organisations représentantes de l'économie sociale et solidaire,**
- **Construire au sein de l'Union Européenne d'un plan d'action spécifique portant sur l'économie sociale et solidaire**
- **Harmoniser le cadre légal pour les activités relevant de l'économie sociale et solidaire**

## Qui sommes-nous ?

C'est en 1988 que naît **Solidarités Nouvelles pour le Logement**, à l'initiative de deux frères, Denis et Etienne Primard, convaincus que toute personne doit pouvoir habiter dans un logement décent et trouver sa place parmi les autres. A Paris et en Essonne, des citoyens se mobilisent afin de **trouver des solutions de logements à des personnes qui en sont exclues**.

En 30 ans, l'association a grandi. Elle est implantée dans 7 départements d'Ile-de-France, avec 5 structures départementales et une fédération (SNL-Union).

Notre activité repose sur 4 piliers :

- **créer des logements très sociaux** par construction, acquisition-rénovation, bail à réhabilitation ou mise à disposition
- **louer ces logements à des personnes en difficultés** « le temps qu'il faut » afin qu'elles retrouvent une stabilité
- **accompagner les locataires et créer du lien** avec eux jusqu'à ce qu'ils accèdent à un logement pérenne
- **témoigner et interpeler** les acteurs publics et privés sur le mal-logement

## SNL en quelques chiffres\*

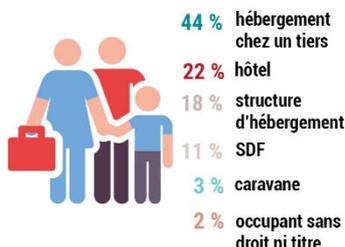
- 11 016 personnes accueillies et accompagnées vers un relogement depuis 1988
- 2 894 personnes logées dans l'année 2018
- 1028 logements d'insertion en service en Ile-de-France
- Plus de 1200 bénévoles actifs répartis en 114 groupes de solidarités
- 80 salariés dont plus d'un tiers de travailleurs sociaux

\*au 31 décembre 2018



## ZOOM SUR LE PARCOURS DES LOCATAIRES

**82 %** des locataires n'avaient pas de logement personnel.



**80 %** des locataires sont en-dessous du seuil de pauvreté.

**3 ans**

C'est le temps moyen passé par les locataires dans les logements de Solidarités Nouvelles pour le Logement.

Chaque locataire bénéficie d'un double accompagnement :



- par un travailleur social
- par des bénévoles

**6,55€** C'est le loyer moyen au m<sup>2</sup> payé par les locataires

**93 %** des ménages locataires sortis en 2017 ont intégré un logement durable.



Un public exclu des solutions de logement durables



Un logement passerelle et un accompagnement social et de proximité



Des conditions réunies pour être relogé durablement